

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

District électoral de Marie-Victorin (134)

Endroits de vote - Jour du scrutin		Sections de vote
01	COLLÈGE DE ROSEMONT (CEGEP) (HORS DISTRICT) 6400, 16e Avenue Gymnase - Entrée des élèves	01-02-03-04-05-06-07-08-09
02	RÉSIDENCE DU JARDIN BOTANIQUE 5930, boulevard Pie-IX Salle des loisirs	10
03	ÉCOLE ROSEMONT - ANNEXE SAINT-JEAN-VIANEY 6455, 27e Avenue Gymnase	11-12-13-14-15-16-17-18-19
04	ÉCOLE SAINTE-BERNADETTE-SOUBIROUS 6855, 16e Avenue Gymnase	20-21-22-23-24-25-26
05	CENTRE ALPHONSE-DESIARDINS 6755, 36e Avenue Gymnase	27-28-29-30-31-32-33-34
06	ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-FOYER 5955, 41e Avenue Gymnase	35-36-37-38-39-40-41-42-43
07	ÉCOLE MARGUERITE-DE-LAJEMMERAIS 5555, rue Sherbrooke Est - Entrée des marchandises Cafétéria	44-45-46-47-48-49
08	VILLAGE OLYMPIQUE 5199, rue Sherbrooke Est Salle polyvalente	50-51-52-53
09	ÉCOLE ALPHONSE-DESIARDINS 6600, rue Lemay - Entrée boulevard de l'Assomption Gymnase	54-55-56-57-58-59-60-61-62
10	CITÉ DES RETRAITÉS 6555, rue de Pontoise Grand salon	63

Dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, chaque électeur aura à voter TROIS FOIS, soit pour élire :
 1. Le maire de la ville de Montréal
 2. Le maire de son arrondissement
 3. Le conseiller de la ville de son district

